



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

SOMMAIRE

<u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019</u>	<u>3</u>
<u>78/2019 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)</u>	<u>3</u>
<i>Nouveau débat sur les orientations générales</i>	
<u>79/2019 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER</u>	<u>4</u>
<u>80/2019 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE</u>	<u>4</u>
<i>Avenants</i>	
<u>81/2019 - ANCIEN SITE THALÈS</u>	<u>6</u>
<i>Revente de foncier par l'Établissement Public Foncier de Bretagne Projet d'implantation SORELUM</i>	
<u>82/2019 - PROJET DE RÉALISATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE</u>	<u>8</u>
<i>Demande de subventions – Modification de la délibération initiale</i>	
<u>83/2019 - PRESTATION DE SERVICE ALLOUÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</u>	<u>10</u>
<i>Approbation de l'avenant</i>	
<u>84/2019 - ACCUEIL DE LOISIRS PLUME/L'ADOMISSILE/LA PASSERELLE</u>	<u>10</u>
<i>Tarifs des camps pour l'été 2019</i>	
<u>85/2019 - MARCHÉ « ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL « ENFANCE », D'OUTILS DE POINTAGE ET D'UN PORTAIL FAMILLE</u>	<u>13</u>
<i>Affermissement de la tranche conditionnelle relative au portail famille</i>	
<u>86/2019 - ASSOCIATION DE BMX DE VITRÉ</u>	<u>14</u>
<i>Demande de subvention de fonctionnement</i>	
<u>87/2019 - UNC DE BROONS/VILAINE-CHÂTEAUBOURG-SAINT-MELAINE</u>	<u>14</u>
<i>Demande de subvention de fonctionnement</i>	
<u>88/2019 - CASTEL'IMINATOR</u>	<u>15</u>
<i>Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	
<u>89/2019 - ASSOCIATION TENNIS CLUB</u>	<u>15</u>
<i>Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	
<u>90/2019 - ASSOCIATION CANOË KAYAK</u>	<u>16</u>
<i>Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	
<u>91/2019 - ASSOCIATION ÉTOILE CINÉMA</u>	<u>16</u>
<i>Animation cinéma plein air - Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	
<u>92/2019 - ASSOCIATION ÉTOILE CINÉMA</u>	<u>17</u>
<i>Accueil Ciné 35 à la Clé des Champs - Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	
<u>93/2019 - SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)</u>	<u>17</u>
<i>Demande de subvention exceptionnelle 2019</i>	

AFFAIRES GÉNÉRALES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rédacteur : Patricia GAUTIER

Décision : Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

78/2019 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

Nouveau débat sur les orientations générales

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Anne-Gaëlle FAILLER

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal du *13 septembre 2017*.

Suite aux études poursuivies dans le cadre de la révision générale, des ajustements sont à réaliser dans le P.A.D.D. ne remettant pas en cause l'économie générale du projet de la commune débattu le *13 septembre 2017*.

Les ajustements concernent :

- L'adaptation de la carte des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme concernant des secteurs d'activités et à urbaniser ;
- L'adaptation de la carte des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme concernant le principe de contournement de l'agglomération de Châteaubourg ;
- L'adaptation de la carte des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme concernant les secteurs commerciaux afin d'être compatible avec le SCoT ;
- L'ajustement de l'orientation d'aménagement « *Protéger l'activité agricole* ».

Au regard de ces évolutions, il apparaît nécessaire d'organiser un second débat. Cela consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du P.A.D.D. et ses modifications.

Suite à la présentation du sujet en commission urbanisme-travaux du *9 avril 2019*,

VU la présentation les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du P.A.D.D., il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du P.A.D.D.

Décision : Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD.

79/2019 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Anne-Gaëlle FAILLER

La commune a été saisie des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

. DIA n° 2019 – 0017 : Immeuble bâti (appartement), cadastré section 298 A n°1962, sis 2, rue du Grand Clos (superficie parcelle : 2 612 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0018 : Immeuble non bâti (terrain), cadastré section AH n°496 et 498, sis 8 rue du Souvenir (7 et 3 rue Monseigneur Millaux sur le cadastre) (superficie parcelle : 249 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0019 : Immeuble bâti (maison), cadastré section AA n°74, sis 1, route de Rennes (superficie parcelle : 1 679 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0020 : Immeuble bâti (maison), cadastré section 298 AM n°97 et 192, sis 34, rue des Ormes (superficie parcelle : 475 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0021 : Immeuble bâti (maison), cadastré section 298 AN n°201, sis 8, avenue des Genêts (superficie parcelle : 750 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0022 : Immeuble bâti (maison), cadastré section ZB n°490, sis 20, rue des Albatros (superficie parcelle : 338 m²) ;

. DIA n° 2019 – 0023 : Immeuble bâti (maison), cadastré section 298 AN n°218, sis 55, allée de la Forge (superficie parcelle : 1 046 m²).

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

TRAVAUX

80/2019 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

Avenants

Rapporteur : Hubert DESBLÉS

Rédacteur : Nicolas COLLET

VU la délibération du *4 février 2015*, désignant le maître d'œuvre de l'opération de construction d'une gendarmerie à Châteaubourg - ZA Bourlière ;

VU la délibération du *6 juillet 2016*, dans laquelle le Conseil Municipal a validé la phase PRO et approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération du *8 mars 2017*, retenant les entreprises pour la réalisation des travaux ;

VU le montant de travaux initial global de 2 014 909,12 euros HT ;

CONSIDÉRANT le besoin de travaux supplémentaires liés à :

- Des demandes complémentaires pour le bon usage des locaux (*simplification des circulations, contrôle d'accès...*),
- Des demandes travaux supplémentaires de la maîtrise d'œuvre,
- Des demandes liées au contrôleur technique et aux concessionnaires,
- Au phasage des travaux (complexité d'exécution),
- Des demandes supplémentaires des futurs usagers (gendarmes).

CONSIDÉRANT qu'en raison de divers aléas et de travaux supplémentaires, le délai initial est prolongé jusqu'au 5 avril 2019 ;

Après avis favorable de la commission MAPA du 2 avril 2019 et suite à la présentation du sujet en commission travaux/urbanisme du 9 avril 2019, il est soumis au Conseil Municipal les avenants au marché de travaux ci-dessous :

- Lot 1-Entreprise TPB : avenant n°2 de 16 050,60 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 285 181,54 euros H.T. à 301 232,14 euros H.T. ;
- Lot 2-Entreprise FADIER : avenant n°2 de -148,28 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 584 456,99 euros H.T. à 584 308,71 euros H.T. ;
- Lot 3-Entreprise BILHEUDE : avenant n°1 de 2 134,33 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 81 225,91 euros H.T. à 83 360,24 euros H.T.,
- Lot 4-Entreprise DARRAS : avenant n°1 de prolongation de délais,
- Lot 5-Entreprise FERATTE : avenant n°2 de prolongation de délais,
- Lot 6-Entreprise CARDINAL : avenant n°2 de prolongation de délais,
- Lot 7-Entreprise SUIRE : avenant n°2 de 995,00 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 77 888,00 euros H.T. à 78 883,00 euros H.T.,
- Lot 8-Entreprise CARDINAL : avenant n°2 de 757,72 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 61 069,16 euros H.T. à 61 826,88 euros H.T.,
- Lot 9-Entreprise BREL : avenant n°2 de 622,30 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 149 277,21 euros H.T. à 149 899,51 euros H.T.,
- Lot 10-Entreprise JOUAULT : avenant n°2 de prolongation de délais,
- Lot 11-Entreprise GUERIN PEINTURES : avenant n°1 de prolongation de délais,
- Lot 12-Entreprise MACE-FROGE : avenant n°2 de 1 350,00 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 191 768,67 euros H.T. à 193 118,67 euros H.T.,

- Lot 13-Entreprise PERRINEL : avenant n°2 de 4 873,40 euros H.T. et de prolongation de délais, faisant passer le marché de 138 895,46 euros H.T. à 143 768,86 euros H.T.

Le nouveau montant global des travaux est de 2 066 935,89 euros HT soit un écart de 2,58 % par rapport au montant initial.

Il est proposé au Conseil Municipal :

. de valider la prolongation de délais ;

. de valider ces nouveaux montants de marchés de travaux et le montant global des travaux ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

81/2019 - ANCIEN SITE THALÈS

Revente de foncier par l'Établissement Public Foncier de Bretagne

Projet d'implantation SORELUM

Rapporteur : Arnaud DUPUIS

Rédacteur : Noémie PÉTREL

Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain à vocation économique sur la friche de l'ancien site Thalès, la commune a décidé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (*EPF Bretagne*) pour l'acquisition d'emprises foncières sur la Zone d'Activités de Bellevue, par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le *9 juin 2011*, modifiée par les avenants n° 1 du *17 février 2017* et n° 2 du *9 avril 2019*.

Par acte du *26 janvier 2012*, l'EPF Bretagne a acquis les biens suivants : un ensemble immobilier à usage industriel cadastré section ZB n° 14-221-223-249-250-251-506 et section AD n° 55-56, d'une contenance globale de 44 075 m².

A la demande de la Commune, l'EPF Bretagne a déjà procédé à la revente d'une partie du site pour l'implantation de nouvelles entreprises.

La commune de Châteaubourg a ainsi trouvé un acquéreur (Société SORELUM - 19 rue Louis Renault, 53940 Saint-Berthevin) pour procéder au rachat d'une emprise foncière non-bâtie d'environ 3 025 m² cadastrée section AD 236 et ZB 014p, acquise par l'EPF Bretagne.

Cet acquéreur a été choisi pour la qualité du projet qu'il propose, l'acquéreur s'engageant à installer ses locaux d'activités sur le site.

La Commune émet donc le souhait que l'Établissement Public Foncier de Bretagne cède à l'acquéreur SORELUM les emprises suivantes :

Commune de Châteaubourg	
Parcelles (Références cadastrales) Suffixe « p » : partie de parcelle	Contenance cadastrale (en m ²)
ZB 14 p	120 m ² environ
AD 236	2 905 m ² environ
Total	3 025 m² environ

VU le décret n°2009-636 du *8 juin 2009* portant création de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, modifié par décret n°2014-1735 du *29 décembre 2014* ;

VU l'article R. 321-9 du Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants ;

VU la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la Commune de Châteaubourg et l'Établissement Public Foncier de Bretagne le *9 juin 2011* modifiée par les avenants n°1 du *17 février 2017* et n° 2 du *9 avril 2019* ;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien le projet de renouvellement urbain de la friche ex Thalès, la commune de Châteaubourg a fait appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières situées dans la zone d'activités de Bellevue, nécessaires à sa réalisation ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite l'implantation des locaux d'activités de la Société SORELUM sur ce site ;

CONSIDÉRANT que pour cela, il convient que l'Établissement Public Foncier de Bretagne revende à la société SORELUM, une partie du bien en portage indiqué précédemment ;

CONSIDÉRANT que la vente a été conclue sur la base de 60 000 euros Hors Taxes ;

CONSIDÉRANT que ce prix de vente est d'ores et déjà inférieur au prix de revient qui sera calculé définitivement à l'issue du projet global selon les modalités définies dans la convention opérationnelle du *9 juin 2011* modifiée par les avenants n°1 du *17 février 2017* et n° 2 du *9 avril 2019*, et que la commune devra prendre en charge l'éventuelle différence entre le prix de revient global et le total des prix des différentes reventes intervenues d'ici-là ;

CONSIDÉRANT que la vente se fera sous le régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur le prix total ;

CONSIDÉRANT que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le *9 juin 2011* modifiée par les avenants n°1 du *17 février 2017* et n° 2 du *9 avril 2019*, prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne, à savoir :

- Une optimisation de l'espace visant à réduire la consommation de foncier ;
- La recherche d'une performance énergétique des constructions ;

CONSIDÉRANT que la Commune s'engage à faire respecter l'ensemble des critères sus-énoncés par l'acquéreur (SORELUM) ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après présentation en commission développement local du 8 avril 2019 :

. de demander qu'il soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à l'acquéreur (SORELUM) ou à toute société de portage foncier (SCI notamment) qui se substituerait, de l'emprise suivante :

Commune de Châteaubourg	
Parcelles (Références cadastrales) Suffixe « p » : partie de parcelle	Contenance cadastrale (en m ²)
ZB 14 p	120 m ² environ
AD 236	2 905 m ² environ
Total	3 025 m² environ

. d'approuver le prix de vente par l'EPF Bretagne à SORELUM (ou à toute société de portage foncier qui se substituerait) à 60 000 Hors Taxes ;

. de prendre acte que ce prix de vente est inférieur au prix de revient qui sera calculé définitivement à l'issue du projet global, selon les modalités définies dans la convention opérationnelle du 9 juin 2011 modifiée par les avenants n°1 du 17 février 2017 et n° 2 du 9 avril 2019, et s'engage à prendre à sa charge la différence à l'issue de ladite convention ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

ENFANCE/JEUNESSE

82/2019 - PROJET DE RÉALISATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE

Demande de subventions – Modification de la délibération initiale

Rapporteur : Bertrand DAVID

Rédacteur : Sarah BAZIN

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable lors de la délibération 2018/228 du 19 décembre 2018 relative aux demandes de subventions pour le projet Maison de l'Enfance. Pour rappel, le montant total de ce projet est estimé à 2 139 800 euros HT. Suite à de nouvelles informations, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouvelles sollicitations concernant LEADER et la Région.

La commune de Châteaubourg est éligible aux financements suivants :

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** : aide financière de l'État allouée notamment aux communes de 2001 à 20 000 habitants, dont le potentiel financier moyen est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen des communes de même strate (*seuil fixé par le Ministère - 1 289,57 euros en 2018*). Le taux de subvention est de 30 % du montant hors taxes pour les communes de 2 001 à 20 000 habitants, avec un plafond de dépenses fixé à 700 000 euros H.T.
- **Le « Contrat de territoire – volet 2 »** : aide financière du Département portée par Vitré Communauté qui peut subventionner 20 % de la construction ;
- **Les Fonds Européens LEADER** qui peuvent subventionner 80 % de la construction avec un plafond de financement fixé à 150 000 euros ;
- **La Région, avec le Contrat de Partenariat**, qui peut subventionner le projet à hauteur de 100 000 euros ;
- **La CAF 35** qui peut intervenir financièrement à hauteur de 100 000 euros : 75 000 euros en prêt à taux zéro et 25 000 euros en subvention.

Le financement prévisionnel de la dépense hors taxes pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Construction	2 139 800,00 €	DETR	9,81 %	210 000,00 €
		Contrat de territoire	20,00 %	427 960,00 €
		LEADER	7,01 %	150 000,00 €
		Région	4,67 %	100 000,00 €
		CAF (subvention)	1,17 %	25 000,00 €
		Fonds propres	65,49 %	1 226 840,00 €
TOTAL DEPENSES	2 139 800,00 €	TOTAL RECETTES	2 139 800.00 €	

Suite à la présentation du sujet par mail en date du 15 avril 2019 aux membres de la commission enfance/jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;*
- . de solliciter une subvention de 210 000 euros au titre de la DETR ;*
- . de solliciter une subvention de 427 960 euros au titre du Contrat de Territoire-volet 2 ;*
- . de solliciter une subvention de 150 000 euros au titre du financement LEADER ;*
- . de solliciter une subvention de 100 000 euros au titre du financement régional - contrat de partenariat ;*
- . de solliciter une subvention de 25 000 euros au titre du financement CAF ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

83/2019 - PRESTATION DE SERVICE ALLOUÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Approbation de l'avenant

Rapporteur : Bertrand DAVID

Rédacteur : Sandrine BOMPARD

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine a informé les services de la Mairie de changements concernant la prestation de service allouée aux collectivités :

1°) Le versement des prestations est conditionné : la CAF se réserve une possibilité de versement en fonction des disponibilités de ses crédits.

2°) Changement du calcul des plages de présence des enfants en temps périscolaire :

3 plages (*forfaitaires*) sont à retenir à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- pour un enfant présent une demi-journée sans repas : 4 heures (*dans la limite de l'amplitude d'ouverture de la structure*),
- pour un enfant présent une demi-journée avec repas : 5 heures (*dans la limite de l'amplitude d'ouverture de la structure*),
- pour un enfant présent une journée complète : 9 heures (*dans la limite de l'amplitude d'ouverture de la structure*).

3°) La mise en place d'une télé déclaration des données d'activité et financières : saisie des informations relatives aux accueils collectifs de mineurs en ligne. L'objectif est à la fois de développer la qualité et l'accessibilité de l'offre partenaires.

4°) L'accès au site « monenfant.fr » : permettre aux structures de modifier elles-mêmes certaines données mises en ligne afin de fluidifier l'information aux familles.

Suite à la présentation du sujet en commission enfance/jeunesse en date du 4 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver l'avenant expliqué ci-dessus et joint en annexe de la présente délibération ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et ses pièces annexes ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

84/2019 - ACCUEIL DE LOISIRS PLUME/L'ADOMISSILE/LA PASSERELLE

Tarifs des camps pour l'été 2019

Rapporteur : Bertrand DAVID

Rédacteur : Sandrine BOMPARD

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs « Plume » ; de « La Passerelle » et de « L'Adomissile », il est nécessaire de fixer les tarifs des camps organisés durant les vacances d'été 2019.

Ces camps seront encadrés par 2 animateurs pour 14 enfants.

La commission enfance/jeunesse réunie le 4 avril 2019 s'est vue présenter le mode de calcul des tarifs en déduisant du coût global la part des salaires et en divisant le solde par le nombre potentiel d'enfants.

Après avoir arrondi les sommes obtenues, la commission a retenu les tarifs et les modalités de règlement suivants :

- **Mini Camp (6-8 ans)** au Club Nautique de Lancieux du 21 au 23 août 2019 (activités : Optimist et pêche à pied) :

Proposition de 6 tarifs différents selon les quotients familiaux :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte
QF 1 < 361 €	101 €	30 €
QF 2 (de 362 € à 587 €)	113 €	34 €
QF 3 (de 588 € à 735 €)	125 €	38 €
QF 4 (de 736 € à 936 €)	137 €	41 €
QF 5 (de 937 € à 1 200 €)	149 €	45 €
QF 6 >1 200 €	161 €	48 €

- **Mini Camp (8-10ans)** « Camping le Point de Vue » à Guerlédan du 23 au 26 juillet 2019 (activités : canoë et escalade) :

Proposition de 6 tarifs différents selon les quotients familiaux :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte
QF 1 < 361 €	99 €	30 €
QF 2 (de 362 € à 587 €)	111 €	33 €
QF 3 (de 588 € à 735 €)	123 €	37 €
QF 4 (de 736 € à 936 €)	135 €	40 €
QF 5 (de 937 € à 1 200 €)	147 €	44 €
QF 6 >1 200 €	159 €	47 €

- **Camp (L'Adomissile)** « Camping le Point de Vue » à Guerlédan du 6 au 12 juillet 2019 (activités : descente en rappel et VTT) :

Proposition de 6 tarifs différents selon les quotients familiaux :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte
QF 1 < 361 €	138 €	41 €
QF 2 (de 362 € à 587 €)	152 €	45 €
QF 3 (de 588 € à 735 €)	166 €	50 €
QF 4 (de 736 € à 936 €)	180 €	54 €
QF 5 (de 937 € à 1 200 €)	194 €	58 €
QF 6 >1 200 €	208 €	62 €

- **Mini-Camp (La Passerelle)** « Camping le Point de Vue » à Guerlédan du 16 au 19 juillet 2019 (activités : canoë et VTT) :

Proposition de 6 tarifs différents selon les quotients familiaux :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte
QF 1 < 361 €	93 €	28 €
QF 2 (de 362 € à 587 €)	104 €	31 €
QF 3 (de 588 € à 73 €)	115 €	34 €
QF 4 (de 736 € à 936 €)	126 €	38 €
QF 5 (de 937 € à 1 200 €)	137 €	41 €
QF 6 >1 200 €	148 €	44 €

- **Mini Camp (L'Adomissile)** « Painfaut » à l'Île aux Pies du 20 au 23 août 2019 (activités : escapades verticales et canoë) :

Proposition de 6 tarifs différents selon les quotients familiaux :

Tranche de QF	Tarif proposé	Acompte
QF 1 < 361 €	90 €	27 €
QF 2 (de 362 € à 587 €)	98 €	29 €
QF 3 (de 588 € à 735 €)	106 €	31 €
QF 4 (de 736 € à 936 €)	114 €	34 €
QF 5 (de 937 € à 1 200 €)	122 €	36 €
QF 6 >1 200 €	130 €	39 €

- **Modalités de règlement** : il est demandé aux familles un acompte de 30 % de la somme totale du camp qui sera encaissé au maximum dans les 15 jours. Cet acompte ne sera restitué qu'à certaines conditions (*annulation du camp par l'organisateur ; en cas de force majeure sur justificatif de la famille*). Le solde devra être payé par chèque avant le départ.

Suite à la présentation du sujet en commission du 4 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- . de valider les tarifs proposés pour les camps de L'accueil de Loisirs /L'Adomissile/ La Passerelle ;*
- . de valider les modalités de règlement ;*
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

85/2019 - MARCHÉ « ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL « ENFANCE », D'OUTILS DE POINTAGE ET D'UN PORTAIL FAMILLE

Affermissement de la tranche conditionnelle relative au portail famille

Rapporteur : Christèle AVERLAND-SCHMITT

Rédacteur : Sarah BAZIN

Par délibération en date du 6 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un nouveau logiciel « enfance » (*gestion du présentisme des enfants pour les services périscolaires et extra-scolaires, facturation aux familles de ces services*) et de nouveaux outils de pointage afin de faire preuve de davantage d'adaptabilité, de sécurité des données et d'efficacité dans la gestion des présences des enfants et la facturation aux familles.

Les élus avaient retenu la tranche ferme et plusieurs variantes.

Pour rappel, la tranche ferme comprenait :

- La fourniture et l'installation du logiciel « Enfance » (*gestion du présentisme des enfants sur les services périscolaires et extrascolaire, facturation des services aux familles*),
- Le paramétrage des outils de pointage,
- Le déploiement et les installations de ces logiciels sur le serveur et postes des utilisateurs,
- La reprise des données,
- Le paramétrage des logiciels et l'assistance au démarrage,
- La mise en œuvre des interfaces,
- La formation des administrateurs, gestionnaires et utilisateurs,
- La maintenance actualisation des logiciels.

Les variantes comprenaient :

- L'acquisition des outils de pointage,
- La gestion du présentisme et des plannings des agents, des activités, de l'annualisation et des heures complémentaires.

Le prestataire retenu est : ABELIUM.

Au sein de ce marché, il était mentionné une tranche conditionnelle concernant la mise en place d'un portail famille. Elle comprend les prestations suivantes :

- La fourniture et l'installation du portail famille,
- Le paramétrage du portail famille et l'assistance au démarrage,
- La mise en œuvre des interfaces,
- La formation des administrateurs, gestionnaires et utilisateurs,
- La maintenance actualisation du portail famille.

Suite à la présentation du sujet en commission vie des écoles du 1^{er} avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. d'approuver l'affermissement de la tranche conditionnelle relative au portail famille pour un montant de 7 041 euros TTC :

. 6 477 euros en investissement

. 564 euros en fonctionnement.

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

86/2019 - ASSOCIATION DE BMX DE VITRÉ

Demande de subvention de fonctionnement

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Lorsque des habitants de Châteaubourg sont adhérents d'une association dans une autre commune qui encadre une activité non proposée sur la commune de Châteaubourg, la commission peut étudier toute demande de subvention de fonctionnement de cette association. Le principe de base est d'octroyer en moyenne 11 euros par adhérents castelbourgeois inscrits dans l'association, somme pouvant être arrondie à un niveau supérieur.

Dans ce cadre, l'association de BMX de Vitré a présenté une demande de subvention car 2 de ses adhérents sont des habitants de Châteaubourg.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 2 avril 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention de fonctionnement de 30 euros.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 2 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention de 30 euros attribuée à l'attention de l'association BMX de Vitré ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

87/2019 - UNC DE BROONS/VILAINE-CHÂTEAUBOURG-SAINT-MELAINE

Demande de subvention de fonctionnement

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

L'association de l'UNC Broons/Vilaine-Châteaubourg-Saint-Melaine vient de se créer et émane de la fusion des 3 UNC présentes sur la commune auparavant. L'UNC a récemment déposé son dossier de demande de subvention pour cette année 2019.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 2 avril 2019, après étude du dossier, a validé la demande de versement d'une subvention de fonctionnement de 950 euros.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 2 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 950 euros à l'attention de l'UNC Broons/Vilaine-Châteaubourg-Saint-Melaine ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

88/2019 - CASTEL'IMINATOR

Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

L'association castelbourgeoise « Castel'Iminator » organise pour la 2^{ème} année consécutive une course cycliste à élimination directe dans le cœur de ville de Châteaubourg. Cette course aura lieu le samedi 22 juin 2019 et sera suivie du feu d'artifice organisé par la commune.

Afin d'occuper le temps situé entre la fin de course et le début du feu d'artifice, l'association souhaite engager un DJ pour un temps d'animation sur la place du marché. Dans le cadre de l'organisation de la course et de l'animation DJ prévue, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 2 avril 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros. Cette subvention ne sera versée qu'après la tenue de l'évènement et la présentation d'un bilan qualitatif et financier de l'action.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 2 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 500 euros à l'attention de l'association Castel'Iminator ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à la majorité. Mesdames de la VERGNE Aude et RESTIF Annie se sont abstenues sur ce dossier.

89/2019 - ASSOCIATION TENNIS CLUB

Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Le Tennis Club de Châteaubourg organise un évènement innovant à savoir le « Festival de L'Envolée des Filles », qui aura lieu du 6 au 11 mai 2019.

Différentes animations seront proposées tout au long de la semaine à destination du public féminin.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 29 janvier 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros. Cette subvention ne sera versée qu'après la tenue de l'évènement et la présentation d'un bilan qualitatif et financier de l'action.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 29 janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 300 euros à l'attention de l'association Tennis club de Châteaubourg ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

90/2019 - ASSOCIATION CANOË KAYAK

Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

L'association de Canoë Kayak a envoyé un dossier de demande de subvention exceptionnelle, d'un montant de 500 euros, pour le principe d'un dédommagement pour l'usure et l'entretien de son matériel utilisé lors d'actions menées pour la ville : recherche d'objet sur la Vilaine, nettoyage de la rivière, élagage de branches...

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 2 avril 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 2 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 500 euros à l'attention de l'association de Canoë Kayak de Châteaubourg ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à la majorité. Madame RESTIF Annie s'est abstenue et Madame LE BRAS Amandine n'a pas participé à ce vote.

91/2019 - ASSOCIATION ÉTOILE CINÉMA

Animation cinéma en plein air - Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Le 29 juin 2019, pour les 10 ans du nouveau cinéma, l'association proposera à la population un cinéma en plein air.

Le coût de cette action est estimé à 2 020 euros.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 29 janvier 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros. Cette subvention ne sera versée qu'après la tenue de l'évènement et la présentation d'un bilan qualitatif et financier de l'action.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 29 janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 1 000 euros à l'attention de l'association Etoile Cinéma de Châteaubourg ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

92/2019 - ASSOCIATION ÉTOILE CINÉMA

Accueil Ciné 35 à la Clé des Champs - Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Le 16 mars 2019, l'Étoile Cinéma a accueilli à la salle La Clé des Champs, l'association Ciné 35. Les associations devant participer aux frais de fonctionnement de la salle pour toute manifestation, l'association sollicite une subvention de 200 euros afin de couvrir en partie les frais.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 29 janvier 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 29 janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 200 euros à l'attention de l'association Etoile Cinéma de Châteaubourg ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

93/2019 - SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Demande de subvention exceptionnelle 2019

Rapporteur : Danielle DEVILLE

Rédacteur : Didier HIMÈNE

Des habitants de Châteaubourg ont alerté la Police Municipale de l'invasion récurrente de chats sauvages sur la commune. Afin de remédier à ce problème, il a été décidé de faire appel à la Société Protectrice des Animaux qui a les moyens techniques et humains pour procéder à des captures. La SPA a proposé à la mairie la signature d'une convention d'intervention. Cette convention prévoit le versement par la mairie d'une subvention exceptionnelle de 600 euros pour la capture et la stérilisation de 15 chats sauvages en 2019.

La commission vie associative et citoyenneté réunie le 2 avril 2019, après étude de la demande, a validé la demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros.

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative et citoyenneté du 2 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

. de voter la subvention attribuée de 600 euros à l'attention de la SPA ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.